

CONDITIONS DE LICENCE ET D'UTILISATION

Article 1 : Application

- 1.1. Les conditions de Licence et d'Utilisation définissent les droits et obligations sous lesquels **LE FOURNISSEUR** octroie un droit d'utilisation non exclusif et non cessible à **L'UTILISATEUR** concernant le Logiciel et l'/les Extension(s).
- 1.2. Toute copie du Logiciel et des Extensions et toute mise à jour ou nouvelle version mise en ligne est soumise à la présente Convention. **LE FOURNISSEUR** a le droit de remplacer à tout moment le Logiciel et les Extensions par une mise à jour, une nouvelle version ou une mise à niveau.

Article 2 : Objet de la Licence

- 2.1. La Licence a pour objet le droit d'utilisation non exclusif et non cessible de Quasydoc sur le Site et les Services en nuage.
- 2.2. L'objet de la Licence ne contient pas :
 - les Extensions, sauf accord contraire repris en Annexe I ;
 - le code source du Logiciel ;
 - les services repris en Annexe III ;
 - le droit de reproduction et/ou d'adaptation du Logiciel.

Article 3 : Fourniture du Logiciel

- 3.1. **LE FOURNISSEUR** fournit le Logiciel et les Documents à **L'UTILISATEUR** à la date de signature de la Convention.

La livraison se fait par la remise des données d'identification par Courrier Electronique à la Personne de contact contre accusé de réception.
- 3.2. Le moment de la livraison est censé avoir lieu lorsque **LE FOURNISSEUR** envoie les données d'identification à **L'UTILISATEUR**. La Période d'essai débute au moment de l'envoi des données d'identification.
- 3.3. La livraison n'implique pas d'installation, de configuration ou d'implémentation du Logiciel (et le cas échéant des Extensions). **L'UTILISATEUR** se charge lui-même de l'installation, de la configuration ou de l'implémentation du Logiciel et des Extensions suivant les Spécifications.

Article 4 : Transfert de risques et acceptation

- 4.1. Le risque est transféré au moment de la livraison du Logiciel.
- 4.2. **L'UTILISATEUR** est en tout cas réputé avoir accepté définitivement le Logiciel à l'expiration de la Période d'essai, comme prévu aux articles 4 et 5 de la Convention-cadre.
- 4.3. Le Logiciel est en tout cas censé fonctionner convenablement si celui-ci a une disponibilité minimum. Cela vaut également pendant et à l'expiration de la Période d'essai.

L'UTILISATEUR ne peut pas dissoudre la Convention pour des raisons de Disponibilité du Logiciel, sauf s'il prouve que la Disponibilité minimum ne satisfait pas aux Spécifications et qu'il n'était pas possible de le constater pendant la Période d'essai.
- 4.4. Si **L'UTILISATEUR** omet de prévoir du matériel informatique et un logiciel répondant aux exigences minimales définies à l'Annexe I, il ne peut pas invoquer que la Disponibilité minimum n'a prétendument pas été atteinte ou la performance particulièrement inefficace avancée, sauf s'il prouve que le matériel informatique et/ou le logiciel n'a aucune influence à ce niveau, à moins qu'il eut dû le constater pendant la Période d'essai.

Convention QUASYDOC – Conditions de licence et d'utilisation

Article 5 : Droits d'utilisation

- 5.1. Le Logiciel et les Services peuvent uniquement être utilisés aux fins prévues, sur le(s) site(s) et le Dispositif, par le nombre d'utilisateurs et suivant d'éventuelles autres restrictions mentionnées dans la Convention et ses annexes.
- 5.2. **L'UTILISATEUR** ne peut pas octroyer de sous-licence.
- 5.3. Une licence peut être accordée pour le Logiciel à une filiale sur laquelle **L'UTILISATEUR** exerce un contrôle si cela est convenu en supplément et expressément repris dans une Annexe à la Convention.
- 5.4. **L'UTILISATEUR** est autorisé à faire une copie de réserve périodique des Données qu'il a importées dans le Logiciel, et ce exclusivement à des fins de back-up.

Article 6 : Obligations dans le chef de L'UTILISATEUR

- 6.1. **L'UTILISATEUR** s'engage à utiliser le Logiciel en bon père de famille.
- 6.2. **L'UTILISATEUR** doit prévoir un Dispositif et un logiciel répondant aux spécifications et aux exigences minimales pour obtenir un accès correct au Logiciel tel que décrit en Annexe I.
LE FOURNISSEUR peut revoir ou adapter ces spécifications et exigences minimales à tout moment. La version la plus récente des spécifications et des exigences minimales est toujours consultable sur Quasydoc ou le Site web.
- 6.3. **L'UTILISATEUR** doit s'abstenir de :
 - décompiler, modifier ou désassembler (en tout ou en partie) le Logiciel, ou de faire exécuter ces actes par un tiers, excepté dans les cas où cela est autorisé par la loi ;
 - la diffusion, mise en location, publication, commercialisation du Logiciel ou d'une partie de celui-ci, ou sa cession à un tiers ;
 - l'utilisation du Logiciel en dehors de l'usage normal tel que prévu dans la Convention ;
 - l'utilisation des programmes de logiciel destinés à la collecte et l'obtention de Données. Il faut par exemple entendre par-là les spiders, crawlers, keyloggers, robots et autres logiciels similaires ;
 - lancer certains processus ou programmes de logiciel alors que **L'UTILISATEUR** peut raisonnablement supposer que cela peut occasionner, directement ou indirectement, des dommages ou de l'embarras aux autres utilisateurs. Il faut notamment entendre par-là l'exécution d'attaques par déni de service ;
 - se procurer un accès non autorisé aux Comptes d'utilisateurs autres que le sien ;
 - importer/ajouter des Données qui constituent une infraction aux droits de propriété intellectuelle.
- 6.4. **L'UTILISATEUR** doit en outre s'abstenir de toute activité pouvant occasionner des dommages au **FOURNISSEUR** et/ou au Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :
 - l'utilisation du Logiciel contraire à la législation en vigueur ou à des fins criminelles ;
 - le piratage, la modification ou autres corruptions ou infractions aux mesures de protection ou d'authentification sans la moindre autorisation ;
 - l'envoi de Données contenant des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes à retardement, des robots d'annulation ou autres routines ou moteurs de programmations informatiques, dans le but ou avec pour effet d'endommager, détruire, perturber ou affecter d'une autre manière la fonctionnalité d'un ordinateur ou le fonctionnement du Logiciel ;
 - le fait d'interférer dans, d'intercepter ou de déposséder un système, des données ou des informations sur lesquels vous n'avez aucun droit.
- 6.5. **L'UTILISATEUR** s'engage à imposer les obligations citées aux articles 6.1 à 6.4 à ses Collaborateurs.
- 6.6. **L'UTILISATEUR** doit respecter les droits de propriété intellectuelle du **FOURNISSEUR** et des fournisseurs/sous-traitants de ce dernier.

Article 7 : Obligations dans le cadre des Comptes d'utilisateurs

- 7.1. **L'UTILISATEUR** s'engage à informer ses Collaborateurs des obligations dans le cadre de la Convention.

Les Collaborateurs doivent également respecter strictement ces obligations.

Tout non-respect d'une obligation par un Collaborateur est considéré comme un non-respect de cette obligation par **L'UTILISATEUR**.

Convention QUASYDOC – Conditions de licence et d'utilisation

- 7.2. En cas d'infraction à une des obligations dans le chef de **L'UTILISATEUR** par un Collaborateur, **L'UTILISATEUR** est responsable.

Article 8 : Destruction de Données après la résiliation/l'extinction de la Convention

- 8.1. **LE FOURNISSEUR** détruira toutes les Données en cas de résiliation ou extinction de la Convention, quels qu'en soient le motif et la méthode.
- 8.2. **L'UTILISATEUR** a le droit de demander une copie des Données ou de demander au **FOURNISSEUR** de conserver les Données pendant une certaine période. Les frais qui y sont liés sont toujours à la charge de **L'UTILISATEUR**.
- 8.3. **LE FOURNISSEUR** a le droit de conserver les Données pendant une certaine période après la résiliation ou l'extinction de la Convention, dans la mesure où cela serait nécessaire pour défendre ses intérêts.

Cela est par exemple le cas si **LE FOURNISSEUR** souhaite introduire une action en justice à charge de **L'UTILISATEUR**.

Article 9 : Propriété des Données

- 9.1. **L'UTILISATEUR** reste toujours le propriétaire des Données.
LE FOURNISSEUR n'octroie aucun droit de propriété intellectuelle ou autre sur les Données par leur introduction dans le Logiciel.
- 9.2. **LE FOURNISSEUR** peut refuser à la résiliation de la Convention, pour quelque motif que ce soit, la libération des Données si **L'UTILISATEUR** n'a pas respecté intégralement ses obligations de paiement.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle

- 10.1. Les droits de propriété intellectuelle sur le (tous les composants du) Logiciel, ainsi que sur les méthodes, modèles, descriptions, spécifications et Documents, restent à tout moment la propriété exclusive du **FOURNISSEUR**.
- 10.2. Les Parties conviennent que tous les compléments, modifications et mises à niveau du Logiciel et des Documents effectués par **LE FOURNISSEUR**, sont également la propriété exclusive du **FOURNISSEUR**, même si **L'UTILISATEUR** y a collaboré.
- 10.3. Le code source du Logiciel dont **LE FOURNISSEUR** est le propriétaire, appartient au **FOURNISSEUR**. Ce code source n'est pas transmis à **L'UTILISATEUR**.
- 10.4. Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux Services, ainsi qu'à tous les autres services qui ne sont pas inclus.

La supposition que **L'UTILISATEUR** acquiert, en tant que donneur d'ordre et/ou employeur, les droits de propriété intellectuelle des Services et/ou autres services, n'est pas d'application.

Article 11 : Garantie de continuité et préservation des droits de propriété intellectuelle

- 11.1. Afin de garantir la continuité de l'utilisation du Logiciel, **LE FOURNISSEUR** dépose les mots de passe et la méthode d'accès au code source auprès d'un tiers indépendant, à savoir le Notaire Rose-Marie Vanhelmont à Hasselt.

Dans les cas suivants uniquement (limitatif), **L'UTILISATEUR** peut s'adresser à un tiers indépendant pour disposer du code source et faire exécuter la Maintenance par des tiers, à savoir :

- En cas de faillite du **FOURNISSEUR**
 - De cessation complète ou partielle des activités, autrement que par la fusion, la scission, l'absorption, la cession de commerce ou de secteur commercial ou autre réorganisation de bonne foi entraînant la fin du support du Logiciel par **LE FOURNISSEUR**.
- 11.2. **LE FOURNISSEUR** préservera **L'UTILISATEUR** de toute action introduite par un tiers à l'encontre de **L'UTILISATEUR** sur la base d'une infraction à un quelconque droit de propriété intellectuelle à la suite de l'utilisation du Logiciel et/ou des Services.
- 11.3. Si **L'UTILISATEUR** doit cesser l'utilisation du Logiciel et/ou des Services, ou une partie de ceux-ci, en vertu d'une telle action ou d'une condamnation qui en découle, **LE FOURNISSEUR** procédera, selon son choix :

Convention QUASYDOC – Conditions de licence et d'utilisation

- Soit à l'acquisition du droit pour **L'UTILISATEUR** de continuer à utiliser le Logiciel ;
- Soit à l'adaptation ou au remplacement de la partie incriminée du Logiciel de sorte qu'il est mis fin à l'infraction, sauf si cette adaptation ou ce remplacement est déraisonnable ;
- Soit à la reprise de la partie incriminée du Logiciel et au remboursement des montants payés par **L'UTILISATEUR** pour la partie incriminée du Logiciel, au pro rata à **L'UTILISATEUR**.

Si **L'UTILISATEUR** démontre que la reprise de la partie incriminée du Logiciel a pour conséquence que le Logiciel ne satisfait plus aux spécifications, le **FOURNISSEUR** remboursera les Indemnités au pro rata, sans être tenu à un dédommagement plus élevé.

11.4. La préservation visée au paragraphe précédent s'applique uniquement si **LE FOURNISSEUR** a été informé immédiatement et au plus tard dans un délai de deux mois, de l'existence de potentielles actions en justice ou plaintes, et que **LE FOURNISSEUR** a eu la possibilité de se défendre dans le cadre d'une procédure judiciaire, avec une collaboration suffisante de la part de **L'UTILISATEUR** dans le cadre de cette défense.

11.5. **LE FOURNISSEUR** n'est pas tenu à cette préservation dans les cas suivants :

- (1) par rapport à la compatibilité entre le Logiciel et toute autre application et/ou matériel informatique ou logiciel ;
- (2) si **L'UTILISATEUR** a modifié le Logiciel ou l'a utilisé de manière contraire à l'usage convenu ou aux dispositions légales ou réglementaires ;
- (3) si le Logiciel est utilisé en association avec un produit d'un tiers ou des informations d'un tiers, sauf si celui-ci est utilisé en association avec les produits de tiers habituellement utilisés dans un environnement de bureau et sauf si **LE FOURNISSEUR** a réalisé l'interface avec ce produit d'un tiers.

Article 12 : Garanties

12.1. **LE FOURNISSEUR** accorde le soin adéquat au développement du Logiciel, compte tenu du fait que le Logiciel est toujours un logiciel standard destiné à l'application par un grand groupe d'utilisateurs et ayant de ce fait un caractère général. **LE FOURNISSEUR** garantit que le Logiciel est fourni avec un soin professionnel normal, de manière diligente et compétente.

12.2. Cette garantie ne s'applique pas en cas d'usage fautif du Logiciel ou de modifications illicites par des personnes autres que **LE FOURNISSEUR** et son personnel, ses délégués, sous-traitants ou Collaborateurs, ni à la suite d'autres causes qui constituent une cause étrangère/force majeure pour **LE FOURNISSEUR**.

12.3. **LE FOURNISSEUR** rejette toutes les autres garanties et conditions explicites ou implicites, en ce compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites en matière de qualité, de non-violation des droits de tiers et d'adéquation avec une certaine fin ou un certain usage que **L'UTILISATEUR** voudrait réserver au Logiciel.

12.4. **LE FOURNISSEUR** ne garantit pas et n'est pas responsable de l'utilisation de produits ou services fournis par des tiers, et qui ne sont pas vendus par **LE FOURNISSEUR**, que ce soit par rapport à leur compatibilité ou intégration, ou par rapport à une quelconque information donnée à ce sujet. Les droits et demandes uniques et exclusifs de **L'UTILISATEUR** concernant les produits ou services de tiers, vont à l'encontre du tiers-vendeur et non du **FOURNISSEUR**.

Article 13 : Confidentialité

13.1. **LE FOURNISSEUR** et **L'UTILISATEUR** traiteront toutes les informations relatives à la Convention, au Logiciel et aux Documents de manière confidentielle, et aucune communication ne sera faite à ce sujet à des tiers ou aux propres collaborateurs qui n'ont pas été impliqués dans la livraison ou l'utilisation du Logiciel en question, sauf lorsque :

- a. une Partie a obtenu l'autorisation écrite préalable de la Partie révélatrice ;
- b. les informations concernées sont publiquement connues ; ou
- c. les informations concernées doivent être libérées conformément à une disposition légale ou à une décision judiciaire ou administrative.

Cette obligation est d'application pendant la durée de la Convention et jusqu'à deux (2) ans après la fin de la Convention, quelle que soit la méthode de résiliation.

13.2. Les Parties prennent les mesures organisationnelles et techniques nécessaires afin de garantir le caractère confidentiel des informations susmentionnées.

L'UTILISATEUR accorde expressément au **FOURNISSEUR** le droit d'utiliser en publicité le nom ou le logo de **L'UTILISATEUR** en guise de référence et/ou de témoignage.

Convention QUASYDOC – Conditions de licence et d'utilisation

Article 14 : Modification des Conditions de Licence et d'Utilisation

- 14.1. **LE FOURNISSEUR** se réserve le droit de modifier les Conditions de Licence et d'Utilisation si le Logiciel ou les fonctionnalités ou une autre circonstance devait changer.
- 14.2. La version la plus récente des Conditions de Licence et d'Utilisation sera toujours d'application.

CONDITIONS SERVICES ET REGIME DE DISPONIBILITE

Article 1 : Objet

- 1.1. Les services fournis par **LE FOURNISSEUR** à **L'UTILISATEUR** se composent du Service d'Assistance et de la Maintenance.
- 1.2. Le Régime de Disponibilité se compose des conditions relatives à la Disponibilité du Logiciel, des Services et des Services en nuage.

Le Régime de Disponibilité suppose que **L'UTILISATEUR** a suffisamment testé la performance et la Disponibilité pendant la Période de test, compte tenu des spécifications, en particulier le(s) site(s), le nombre d'utilisateurs, la quantité de données, etc.

Article 2 : Services

- 2.1. Support et Maintenance Corrective :
 - (a) Support – Assistance technique

La Personne de Contact peut contacter **LE FOURNISSEUR** par e-mail (support@quasydoc.be) pour obtenir un Support.
 - (b) Maintenance corrective – Résolution de problèmes

Si les problèmes de **L'UTILISATEUR** nécessitent une solution par logiciel, **LE FOURNISSEUR** tentera de l'implémenter au moyen d'une Maintenance Corrective.

LE FOURNISSEUR interviendra à ce niveau dans un laps de temps normal, compte tenu de l'urgence et de l'impact du problème. Les problèmes qui causent peu d'embarras ou sont plutôt de nature cosmétique, peuvent être résolus dans une nouvelle version du Logiciel.
- 2.2. **LE FOURNISSEUR** a le droit de sous-traiter le Support-Assistance technique à une tierce partie, y compris son/ses fournisseur(s).
- 2.3. Maintenance Evolutive

LE FOURNISSEUR remettra à **L'UTILISATEUR**, au fur et à mesure de leur apparition, les mises à niveau que le **FOURNISSEUR** déciderait d'apporter au Logiciel, ainsi que les éventuelles nouvelles versions du Logiciel. Ces mises à niveau peuvent être transmises en tant que correctifs ou nouvelles versions. Celles-ci seront proposées par Internet, si possible. **L'UTILISATEUR** s'engage à accepter ces mises à niveau et éventuelles nouvelles versions. **LE FOURNISSEUR** peut également, sur demande de **L'UTILISATEUR**, adapter le Logiciel au nouveau matériel dans la mesure du possible.
- 2.4. Dans le cadre de la Convention et des Conditions Services et Régime de Disponibilité, les services suivants sont expressément exclus des Services :
 - (a) les réparations de pannes ou éventuelles erreurs dans le Logiciel qui ne constituerait pas la version la plus récente, ou qui sont la conséquence d'une faute de **L'UTILISATEUR** ou d'un tiers (comme une erreur de manipulation, une faute de protection, des modifications ou associations non autorisées, des modifications dans un logiciel et/ou matériel informatique associé, etc.) ou qui sont dues à la force majeure telle que visée à l'article 8 de la Convention-cadre ;
 - (b) les opérations de récupération ou de reconstitution de Données en cas de perte ou destruction de celles-ci, imputable à **L'UTILISATEUR** ;
 - (c) le développement du Logiciel ;
 - (d) les éventuelles livraisons de Dispositif ;
 - (e) les frais de déplacement des collaborateurs/sous-traitants du **FOURNISSEUR**, qui font suite à une faute ou un appel injustifié à **L'UTILISATEUR** ;
 - (f) les interventions sur le Site ou d'autres établissements de **L'UTILISATEUR** ;
 - (g) l'association (compatibilité) avec un autre Logiciel et/ou un certain Dispositif ;
 - (h) la configuration du Logiciel et l'implémentation des Données.
 - (i) La formation et les explications concernant le fonctionnement du Logiciel à **L'UTILISATEUR** et ses collaborateurs.

Convention QUASYDOC – Conditions Services et Régime de Disponibilité

- (j) Les activités qui doivent être exécutées dans le cadre de la convention de traitement et de confidentialité, en particulier l'article 2.3 de l'Annexe IV.

Article 3 : Personnel

- 3.1. **LE FOURNISSEUR** conserve le droit de déterminer quels membres du personnel sont affectés aux Services et de déplacer des membres du personnel ou les affecter à d'autres services en cours de prestation, étant entendu qu'il essaiera, compte tenu des exigences nécessaires en matière de planning et d'allocation de personnel, de respecter certaines demandes de **L'UTILISATEUR** concernant des personnes spécifiques.
- 3.2. Le personnel du **FOURNISSEUR** et de **L'UTILISATEUR** restera toujours sous la direction et la responsabilité de l'employeur en place. Chaque partie sera responsable du respect de ses obligations vis-à-vis de son personnel.

Article 4 : Régime de disponibilité

- 4.1. Le but du **FOURNISSEUR** est de garantir la Disponibilité du Logiciel 24 heures par jour et 7 jours par semaine, excepté en cas de maintenance. **LE FOURNISSEUR** fournira tous les efforts raisonnables pour réaliser une Disponibilité de 95% Uptime (maximum 36 heures Downtime sur une période de 30 jours).
- Pour le calcul de cette Disponibilité (Uptime et Downtime), il n'est pas tenu compte des périodes de Maintenance planifiées, de la force majeure et des cas décrits à l'article 1.2 de la Convention de Traitement et de Confidentialité.
- 4.2. Il est également tenu compte des éventuels problèmes de réseau de **L'UTILISATEUR**, des problèmes de connexion Internet de **L'UTILISATEUR** et des adaptations au Logiciel par des parties autres que **LE FOURNISSEUR** pour la détermination de la Disponibilité.
- 4.3. Lors de la prestation des Services, **LE FOURNISSEUR** fournira tous les efforts raisonnables pour intervenir dans un délai d'un Jour Ouvrable à compter du moment où **LE FOURNISSEUR** a enregistré la demande de Support dûment formulée, compte tenu de la nature et de l'ampleur des problèmes en question.
- Si **L'UTILISATEUR** formule une demande en dehors des Heures de Bureau, **LE FOURNISSEUR** fournira tous les efforts raisonnables pour enregistrer la demande à 09h00 le premier Jour Ouvrable suivant.
- 4.4. Les Parties reconnaissent que cette Disponibilité présumée n'est qu'un objectif et que **LE FOURNISSEUR** ne peut pas garantir que cet objectif sera atteint.

Article 5 : Responsabilités

- 5.1. Les obligations du **FOURNISSEUR**, reprises dans les Conditions Services et Régime de Disponibilité, sont toujours des obligations de moyens.
- 5.2. **LE FOURNISSEUR** ne peut pas être tenu à une quelconque responsabilité vis-à-vis de **L'UTILISATEUR** pour la prestation des Services, en particulier en ce qui concerne le délai d'intervention, à moins que **L'UTILISATEUR** prouve que **LE FOURNISSEUR** n'a pas fourni tous les efforts raisonnables pour garantir la Disponibilité Minimum et que **L'UTILISATEUR** démontre qu'il a de ce fait subi des dommages considérables.
- 5.3. Si **L'UTILISATEUR** ne respecte pas la conditionnalité exposée à l'article 1.2, deuxième alinéa des Conditions Services et Régime de Disponibilité en ne testant pas suffisamment le Logiciel ou en modifiant les Spécifications pendant l'exécution de la Convention, cela a pour conséquence que **LE FOURNISSEUR** ne peut pas être tenu responsable du fait que la Disponibilité Minimum n'a pas été atteinte.

Article 6 : Modification des Conditions de Licence et d'Utilisation

- 6.1. **LE FOURNISSEUR** se réserve le droit de modifier les Conditions Services et Régime de Disponibilité en cas de modification du Logiciel ou des fonctionnalités ou d'une autre circonstance.
- 6.2. La version la plus récente des Conditions Services et Régime de Disponibilité sera toujours d'application.

CONVENTION DE TRAITEMENT ET DE VIE PRIVEE

Article 1 : Traitement de données à caractère personnel

- 1.1. Pour le traitement de Données à caractère personnel, aussi bien **LE FOURNISSEUR** que **L'UTILISATEUR** doivent toujours agir conformément à la législation en vigueur en matière de protection des personnes physiques par rapport au traitement de données à caractère personnel.
- 1.2. Le **FOURNISSEUR** a mis en œuvre les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour garantir un niveau de protection des Données à caractère personnel adapté au risque. Pour permettre cette garantie, **LE FOURNISSEUR** a le droit, en cas de détection d'une tentative d'infraction, de refuser temporairement et immédiatement, de manière générale et complète, l'accès au Logiciel.
- 1.3. **LE FOURNISSEUR** traite les Données à caractère personnel de la Personne de Contact uniquement pour le respect de ses obligations dans le cadre de la Convention. Ces obligations concernent la livraison et la facturation du Logiciel et des Services, et les mesures de vérification des données de la Personne de Contact/**L'UTILISATEUR** lors de l'inscription sur le Logiciel, ainsi que la prise de dispositions pour la protection des Données à caractère personnel (aussi bien de la Personne de Contact que des Collaborateurs et des Tiers).

LE FOURNISSEUR conserve ces Données à caractère personnel jusqu'à 5 ans après la fin de la Convention, excepté dans le cas où une conservation plus longue est requise en vertu d'une obligation légale ou d'un intérêt légitime dans le chef du **FOURNISSEUR** ou d'un tiers, par exemple dans le cadre d'un litige.

La Personne de Contact a le droit de demander la consultation, la rectification ou l'effacement des Données à caractère personnel ou la restriction du traitement qui le concerne, le droit de grief et de cessibilité des données ainsi que le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Article 2 : Convention de traitement

- 2.1. **L'UTILISATEUR** donne la mission expresse au **FOURNISSEUR** de traiter des Données à caractère personnel en vertu de la Convention, à savoir prévoir le Logiciel dans lequel **L'UTILISATEUR** peut introduire des Données à caractère personnel.
Les traitements concernent exclusivement les obligations du **FOURNISSEUR** dans le cadre de la Convention.
- 2.2. Ces Données à caractère personnel concernent aussi bien des Collaborateurs que des relations de **L'UTILISATEUR**.
LE FOURNISSEUR n'apporte pas de changements lui-même et il n'ajoute rien aux données à caractère personnel introduites par **L'UTILISATEUR**.

- 2.3. **LE FOURNISSEUR** assistera autant que possible **L'UTILISATEUR** au moyen de mesures organisationnelles et techniques appropriées lors de l'accomplissement de son obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits de l'intéressé.

De plus, compte tenu de la nature des traitements et des informations mises à sa disposition par **LE FOURNISSEUR**, **LE FOURNISSEUR** assistera **L'UTILISATEUR** dans ses obligations dans le cas d'une fuite de données, d'une analyse d'impact relative à la protection des données ou d'une consultation préalable à l'autorité de surveillance compétente.

LE FOURNISSEUR met toutes les informations nécessaires au respect des obligations reprises dans le présent article et pour démontrer la législation en vigueur en matière de vie privée, à disposition de **L'UTILISATEUR** en vue d'éventuels audits.

Excepté les obligations décrites ci-dessus, **LE FOURNISSEUR** n'est aucunement tenu de respecter une quelconque obligation dans le cadre des demandes d'exercice des droits de l'Intéressé ou toute autre obligation dans le cadre de la législation en vigueur en matière de vie privée. Il s'agit d'obligations auxquelles **L'UTILISATEUR** est toujours tenu.

- 2.4. A la fin de la Convention, **LE FOURNISSEUR** détruit les Données à caractère personnel introduites par **L'UTILISATEUR** dans Quasydoc, sauf demande écrite expresse de **L'UTILISATEUR**, au moins un mois avant la fin de la Convention, de conserver ces Données à caractère personnel pendant une certaine période, ou de recevoir une copie de ces Données à caractère personnel. Les frais de conservation ou de mise à disposition d'une copie des Données à caractère personnel sont à la charge de **L'UTILISATEUR**.

Convention QUASYDOC – Déclaration Vie Privée

LE FOURNISSEUR s'engage à supprimer les Données à caractère personnel le plus vite possible après la résiliation de la Convention, compte tenu des possibilités organisationnelles et techniques, dans d'éventuelles copies/back-ups.

Si cela s'avère nécessaire pour la défense d'un intérêt légitime dans le chef du **FOURNISSEUR** ou d'un tiers, ou en cas d'obligations légales contraires, **LE FOURNISSEUR** est autorisé à conserver les Données à caractère personnel pendant une plus longue période.

- 2.5. L'UTILISATEUR** autorise **LE FOURNISSEUR** à faire appel aux sous-traitants pour l'exécution de ses obligations dans le cadre de la Convention. **LE FOURNISSEUR** se porte fort que ces sous-traitants s'engageront également à offrir les garanties nécessaires concernant l'application des mesures techniques et organisationnelles adéquates.

L'UTILISATEUR peut demander, à tout moment et sur simple demande, la liste des sous-traitants actuels auprès du **FOURNISSEUR**.

Article 3 : Convention de Confidentialité

- 3.1.** Les Parties conviennent que la Déclaration de Confidentialité fait partie intégrante de la Convention.
- 3.2. L'UTILISATEUR** reconnaît avoir pris connaissance de la Déclaration de Confidentialité et il marque son accord avec celle-ci.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Informations à caractère personnel

Le traitement des données

Les données qui sont traitées

Les traitements pour lesquels Quasydoc est responsable

Traitement de données personnelles par Quasydoc pour ses clients

Finalité de traitement des données

Les traitements pour lesquels Quasydoc est responsable

Traitement de données personnelles par Quasydoc pour ses clients

Finalité qui n'est pas prévue

Confidentialité

Le retrait de votre consentement

Durée de conservation des Données

Vos droits

Droit de l'accès, de rectification et d'effacement de vos données

Limitation du Traitement

Portabilité des Données

Décision automatisée

Opposition

Exercice de vos droits

Sécurité

Sites web de tiers

Réclamations

Modifications de la déclaration de confidentialité

Contact

Informations à caractère personnel

Quasydoc a développé le software Quasydoc" (Quality System Documentation) qui pourvoit au contrôle du processus pour un système de gestion de qualité et un système ERP (ci-après toujours "le Software").

Si vous utilisez le site web de Quasydoc, le Software, ou si vous imputez des données de clientèle dans le Software, Quasydoc traite vos informations ou les données imputées par vous (« données à caractère personnel »).

La licéité et l'intégrité et confidentialité des données sont essentielles pour Quasydoc.

Quasydoc traite vos données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Le traitement des données

Les données à caractère personnel (« les données ») sont toutes les informations sur la base desquelles vous pouvez être identifié ou sur la base desquelles vous êtes identifiable, comme votre nom, votre numéro d'identification, vos données de localisation, un identifiant en ligne, un ou plusieurs éléments pouvant être caractéristiques pour l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale de votre personne.

Le « traitement » est toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données, à partir de la collecte jusqu'à l'effacement des données.

Quasydoc est responsable du traitement de vos données. Pour le traitement que Quasydoc exécute pour votre compte, uniquement par l'usage du Software, plus spécifiquement au cas où vous imputez des données personnelles dans le Software, vous êtes responsable pour le traitement de ces données. Il s'agit du traitement des données personnelles de vos employés ou collaborateurs pour qui vous avez créé un compte d'utilisateur et les données de vos clients, fournisseurs, relations, etc. que vous imputez dans le Software.

Les données qui sont traitées

Les traitements pour lesquels Quasydoc est responsable

Vous êtes entièrement libre de communiquer ou non vos données à Quasydoc. Tenez compte du fait que la conclusion d'une convention et l'accès au Software peuvent être refusés si vous ne communiquez pas vos Données à Quasydoc.

Vous êtes l'unique responsable de l'exactitude des données que vous communiquez à Quasydoc.

Quasydoc collecte vos données que vous communiquez à Quasydoc, abstraction faite de la manière dont cela se fait (e.a. les données personnelles de votre personne de contact dans le cadre d'une convention ou au moyen du formulaire sur le site web) et si cela est nécessaire pour l'exécution d'une convention ou la sauvegarde d'un intérêt légitime de Quasydoc.

Quasydoc collecte certaines données par des cookies. Cela est décrit dans la [Politique en matière de cookies](#).

Traitement de données personnelles par Quasydoc pour ses clients

Quasydoc traite également les données personnelles imputées par vous ou par vos collaborateurs dans le Software.

Ces traitements se passent à base de la convention (de traitement) entre vous et Quasydoc. Si Quasydoc traite des données pour vous, vous-même répondez de la collecte et traitement corrects des données personnelles. Quasydoc ne répond pas de la légitimité du traitement par et sur mandat de ses clients.

Finalité de traitement des données

Les traitements pour lesquels Quasydoc est responsable

Quasydoc traite tout d'abord vos données dans le cadre de l'exécution de la convention relative au Software. Dans ce cas, Quasydoc traite vos données aux finalités suivantes :

Convention QUASYDOC – Déclaration Vie Privée

- Prendre des mesures à des fins de vérification des données (personnelles) au moment de l'inscription, ainsi que prendre des dispositions pour la protection des données;
- Passage à la livraison et à la facturation des produits et/ou services offerts par le Software;
- L'administration technique du Software, ainsi que la gestion de l'administration-client.

En plus, Quasydoc traite vos données si cela est nécessaire pour la sauvegarde d'un intérêt légitime de Quasydoc, e.a. en cas des finalités suivantes:

- L'exécution de droits fondamentaux de Quasydoc, e.a. pour commencer une procédure judiciaire;
- Éviter l'usage frauduleux du Software;
- Prospection et marketing.

En acceptant la présente déclaration de confidentialité, vous autorisez également Quasydoc à traiter les données que vous avez communiquées au moyen du formulaire de contact sur son site web ou dans le cadre de la convention aux finalités suivantes :

- Prendre contact afin de répondre à votre question ou remarque;
- fournir des infos actuelles concernant des offres ou des nouveautés éventuelles;
- après avoir pris soin de l'anonymat des données, faire des statistiques concernant le nombre de visites des différentes parties du site web.

Les données personnelles rassemblées au moyen de cookies sont exclusivement utilisées par Quasydoc afin de faciliter votre usage du site web et afin de rassembler des données statistiques en ce qui concerne l'usage du site web. Cela nous permet d'analyser le trafic de notre domaine et d'améliorer le site web. Nous n'utilisons jamais des cookies à des fins publicitaires. Les cookies utilisés par notre site web sont décrits dans notre [Gestion de cookies](#).

En plus, Quasydoc traite les données de votre personne de contact sur base de l'intérêt général afin d'éviter et tracer de l'abus ou de la fraude et de garantir le respect de la législation et la réglementation.

Traitement de données personnelles par Quasydoc pour ses clients

Si Quasydoc traite des données personnelles pour ses clients, elle procède seulement au traitement de ces données personnelles sur base du mandat écrit de ses clients. Quasydoc a également la permission de ses clients pour faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de son mandat (soi-disant "sous-traitants »).

Finalité qui n'est pas prévue

Si Quasydoc a l'intention d'effectuer un traitement de vos données dans une finalité qui n'est pas prévu dans la présente déclaration de confidentialité, elle vous contactera à l'adresse e-mail indiquée par vous afin de vous informer de ce nouveau traitement et du but de celui-ci, avec la possibilité pour vous de refuser ce traitement.

Confidentialité

Les données sont strictement confidentielles et ne sont en aucun cas communiquées à des tiers, à moins que Quasydoc ait obtenu votre autorisation explicite et préalable à cet effet, et à l'exception des données communiquées à des prestataires de services externes de Quasydoc afin de permettre le fonctionnement du Software.

Le retrait de votre consentement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement de traitement de vos données, sur demande écrite, sous réserve de la preuve d'identité.

Un tel retrait de consentement ne porte pas préjudice aux traitements effectués dans le cadre de l'exécution de votre convention avec Quasydoc, ni à la légitimité des traitements déjà effectués sur la base de votre consentement avant le retrait de celui-ci.

Durée de conservation des Données

Tous données sont conservées pendant la durée nécessaire à Quasydoc pour réaliser l'objet du traitement ou pour respecter ses engagements contractuels.

Convention QUASYDOC – Déclaration Vie Privée

Cette période prend fin cinq ans après que vous n'êtes plus client de Quasydoc ou que vous ne voulez plus avoir accès au Software, sauf dispositions légales particulières prévoyant une durée plus courte ou plus longue.

Dans le cadre d'une question par la forme dans notre site web, Quasydoc conserve vos données pendant une période de 1 an après l'envoi du message par Quasydoc.

Vos droits

Droit de l'accès, de rectification et d'effacement de vos données

Vous disposez du droit de demander à Quasydoc l'accès à vos données, la rectification des données incorrectes ou incomplètes ou d'effacer vos données. Un tel effacement de données n'est pas possible si le traitement de vos données est nécessaire pour la réalisation ou l'exécution de la convention entre vous et Quasydoc ou pour l'exercice ou justification de ou la défense dans le cadre d'une action en justice.

Limitation du Traitement

Dans certains cas, vous avez le droit à la limitation du traitement, notamment si vous contestez l'exactitude des données, si le traitement est illégitime et que vous vous opposez à l'effacement des données, et si vous avez besoin des données pour l'introduction, l'exercice ou la justification d'une action en justice alors que Quasydoc n'a plus besoin des données à des finalités de traitement. Dans pareil cas, Quasydoc ne fera que conserver vos Données.

Portabilité des Données

Vous avez le droit d'obtenir les données qui vous concernent et que vous avez fournies à Quasydoc, ou de les transmettre à un autre responsable de traitement. Une telle réception ou transmission n'est pas possible si le traitement de vos données est nécessaire à la réalisation ou l'exécution de la convention entre vous et Quasydoc ou pour l'exercice ou la justification de ou la défense dans le cadre d'une action en justice.

Décision automatisée

Vous avez le droit de ne pas être soumis à une décision individuel basée sur un traitement automatisé si cela entraîne pour vous des conséquences juridiques ou si cela vous touche de manière considérable. Cela n'est pas possible si cette décision est nécessaire à la réalisation ou l'exécution de la convention entre vous et Quasydoc ou si cette décision repose sur votre consentement.

Opposition

Vous avez un droit de l'opposition au Traitement de vos Données (1) qui est nécessaire pour les intérêts légitimes de Quasydoc, à condition qu'il soit question de motifs spécifiquement liés à votre situation et (2) au profit du marketing direct. Une telle opposition n'est pas possible si le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution de la convention entre vous et Quasydoc

Exercice de vos droits

Vous pouvez exercer les droits mentionnés en adressant une demande datée, écrite ou électronique avec une copie de votre carte d'identité à Quasydoc ou en fournissant le cas échéant une déclaration complémentaire.

Si Quasydoc est d'opinion que vous n'êtes pas autorisé à exercer un ou plusieurs de ces droits, elle vous en informera en écrit.

Quasydoc ne peut pas respecter les demandes d'exécution des droits concernant le traitement des données personnelles pour lesquelles elle n'est pas responsable. Elle peut seulement vous assister dans ceci.

Sécurité

Quasydoc a développé des mesures de sécurité adaptées sur les plans technique et organisationnel, afin d'éviter la destruction, la perte, la falsification, la modification, l'accès non autorisé ou la communication par erreur à des tiers de vos données collectées sur la site web (et de toute autre façon) et le Software ainsi que tout autre traitement non autorisé de vos données.

Convention QUASYDOC – Déclaration Vie Privée

Quasydoc ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant d'une utilisation fautive ou illégitime par un tiers de vos données.

Sites web de tiers

Quasydoc n'est pas responsable du contenu de sites web de tiers auxquels elle renvoie sur son site web, ni des produits ou services qui y sont mentionnés. Etant donné que la déclaration de confidentialité de ces sites web peut différer de celle de Quasydoc, il est recommandé de lire la déclaration de confidentialité de chaque site web que vous visitez.

Réclamations

Si vous estimez que le traitement de vos données par Quasydoc constitue une infraction aux dispositions de la présente déclaration de confidentialité ou au RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

Modifications de la déclaration de confidentialité

Il est possible que la présente déclaration de confidentialité soit étendue ou adaptée à l'avenir, par exemple si de nouvelles évolutions surviennent. C'est pourquoi nous vous recommandons de régulièrement consulter la présente déclaration de confidentialité.

Contact

Si vous avez des questions concernant la déclaration de confidentialité de Quasydoc, vous pouvez prendre contact avec.

BVBA Quasydoc

Herkenrodesingel 4 bus 2
3500 Hasselt

info@quasydoc.eu

www.quasydoc.eu